

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE, SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE

Avis votés à la F3SCT de Vaucluse exceptionnelle en date du 16 mai 2025

AVIS

SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION

**AVIS n°1 Mesures préventives relatives à la visite du collège
Voltaire de Sorgues**

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT
Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès du chef
d'établissement pour :

1. Instaurer et faire vivre une CHS.
2. Créer conjointement une charte commune de communication et en particulier une
charte d'utilisation de l'environnement numérique de travail
3. Former les équipes sur temps scolaire à l'utilisation de l'ENT
4. Formaliser un protocole de diffusion des informations (signalement d'incident,
demande de sanction, suites données par CPE et/ou Direction, délai de traitement
5. Inviter l'équipe de Direction à transmettre des vigilances particulières à ses
successeurs sur les personnels (carrière, climat de l'EPL, mobilisation antérieure
de protocole d'alerte suicidaire ...
6. Inviter les équipes à penser l'accueil des nouveaux arrivants pour faciliter leur
intégration, en début et en cours d'année, ainsi que l'intégration dans le travail
collectif de toutes les catégories de personnel (AED, AESH ...)

1-Les CHS

*Le dossier « CHS en EPLE » à destination des assistants de prévention est
disponible à l'adresse suivante : Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix -
Marseille, F3SCT*

La dernière mise à jour date d'octobre 2023 et une mise à jour est prévue

2- Une fiche conseil de la DRANE permettant d'élaborer une charte du bon
usage du numérique en établissement est disponible à l'adresse suivante : Le
numérique éducatif (DRANE), Aix - Marseille, Fiches conseils

3- Formations proposées par l'EAFC

4- Demande transmise à l'établissement

5- Demande transmise à l'établissement

6- Demande transmise à l'établissement

7 Inviter l'équipe de Direction à garantir le respect des missions de chacun afin que chaque personnel puisse se sentir conforté dans sa légitimité et l'exercice de ses missions.

8. Communiquer les protocoles d'alerte sur les situations de souffrance au travail (mail, affichage en salle des profs) afin d'identifier les personnes ressources dans l'établissement et dans les services rectoraux. Tout personnel étant témoin d'une situation préoccupante doit alerter lesdites ressources.

9. Porter à la connaissance des personnels le protocole école chantier lorsque des travaux de réhabilitation sont prévus dans l'établissement

Avis n° 2 Mesures préventives relatives à la visite du collège Voltaire de Sorgues

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT Départementale de Vaucluse demande au Président de :

1. Laisser aux équipes le soin de dire le temps dont elles ont besoin avant de reprendre les cours, leur permettre d'être partie prenante dans la gestion de la situation.

2. Diffuser une charte de communication et en particulier sur l'utilisation de l'environnement numérique de travail. Cette charte rappellera notamment la réglementation concernant l'utilisation de logiciels tels que Pronote, et donnera des conseils d'utilisation.

7- Demande transmise à l'établissement

8- Demande transmise à l'établissement.

Les différents protocoles sont disponibles à l'adresse suivante : Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, Risques Psychosociaux.

La dernière mise à jour des ressources est consultable dans le bulletin académique spécial n°530 du 9 décembre 2024.

9-Le protocole école chantier est disponible sur le site. : Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, Plan de prévention Cette information sera aussi relayée par les assistants de prévention.

1-Ce point, dont l'organisation reste de la responsabilité du chef de service / chef d'établissement au regard des circonstances sera intégré dans la mise à jour du protocole alerte suicidaire

2- Une fiche conseil de la DRANE permettant d'élaborer une charte du bon usage du numérique en établissement est disponible à l'adresse suivante : Le numérique éducatif (DRANE), Aix - Marseille, Fiches conseils

3. Inviter les établissements à instaurer et faire vivre une CHS.

4. Inviter les équipes de Direction à transmettre des vigilances particulières à leurs successeurs sur les personnels (carrière, climat de l'EPL, mobilisation antérieure de protocole d'alerte suicidaire ...)

5. Porter à la connaissance de tous les personnels le protocole école chantier lorsque des travaux de réhabilitation sont prévus dans un établissement.

6. Rappeler aux chefs de service que les entretiens professionnels doivent se dérouler dans un cadre déontologique (convocation contenant l'objet, le cadrage temporel, la possibilité de recours, la possibilité d'être accompagné ...) devant un interlocuteur unique

Avis n° 3 Mesures préventives relatives à la visite du collège Voltaire de Sorgues

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT
Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès des services du
rectorat pour

1. Faciliter la formation des chefs d'établissement sur la gestion des relations et
ressources humaines

3- Le dossier « CHS en EPLE » à destination des assistants de prévention est
disponible à l'adresse suivante : Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix -
Marseille, F3SCT

La dernière mise à jour date d'octobre 2023 et une mise à jour est prévue.
L'information sera relayée par les assistants de prévention.

4-Ce point sera abordé en réunions de réseaux

5- Le protocole école chantier est disponible sur le site. : Sécurité hygiène et
conditions de travail, Aix - Marseille, Plan de prévention Cette information sera
aussi relayée par les assistants de prévention.

6—Les modalités d'organisation sont rappelées dans les instructions qui sont
transmises chaque année.

1-Formation dans le cadre commun de l'EAFC

2. Faciliter les formations locales des AED (1ers secours, gestion des conflits, gestion des élèves difficiles ...) 3. Diffuser une charte de communication et en particulier sur l'utilisation de l'environnement numérique de travail. Cette charte rappellera notamment la réglementation concernant l'utilisation de logiciels tels que Pronote, et donnera des conseils d'utilisation. 4. Rappeler aux chefs d'établissement leur obligation à garantir le respect des missions de chacun afin que chaque personnel puisse se sentir conforté dans sa légitimité et l'exercice de ses missions 5. Inviter les établissements à instaurer et faire vivre une CHS. 6. Inviter les équipes de Direction à transmettre des vigilances particulières à leurs successeurs sur les personnels (carrière, climat de l'EPL, mobilisation antérieure de protocole d'alerte suicidaire ...) 7. Porter à la connaissance de tous les personnels le protocole école chantier lorsque des travaux de réhabilitation sont prévus dans un établissement. 8. Rappeler aux chefs de service que les entretiens professionnels doivent se dérouler dans un cadre déontologique (convocation contenant l'objet, le cadrage temporel, la possibilité de recours, la possibilité d'être accompagné ...) devant un interlocuteur unique	2- <i>Formation dans le cadre commun de l'EAFC</i> 3- <i>Une fiche conseil de la DRANE permettant d'élaborer une charte du bon usage du numérique en établissement est disponible à l'adresse suivante : <u>Le numérique éducatif (DRANE), Aix - Marseille, Fiches conseils</u></i> 4- <i>Ces données sont intégrées dans le guide académique relatif à la stratégie en matière de prévention des risques psycho sociaux (Bulletin académique spécial n°447)</i> 5- <i>Le dossier « CHS en EPLE » à destination des assistants de prévention est disponible à l'adresse suivante : <u>Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, F3SCT</u></i> <i>La dernière mise à jour date d'octobre 2023 et une mise à jour est prévue</i> 6- <i>Réalité des fonctionnements</i> 7- <i>Le protocole école chantier est disponible sur le site. : <u>Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, Plan de prévention</u> Cette information sera aussi relayée par les assistants de prévention.</i> 8 – <i>Les modalités d'organisation sont rappelées dans les instructions transmises chaque année.</i>
--	---

**Avis n° 4 : Mesures préventives relatives à la visite du collège
Voltaire de Sorgues**

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT
Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès du ministère de
l'éducation nationale et de la jeunesse pour :

1. Construire et mettre en place une procédure de l'embauche des AED jusqu'à leur
départ : contrat, formation, droits, rémunération, évaluation, perspectives
professionnelles ...
2. Mettre en place une grille d'évaluation nationale se référant à l'arrêté du
27/12/2024
3. Mettre en place une communication sur le déroulé de carrière, notamment sur le
caractère non systématique de la CDIisation
4. Les évaluations des AED devront comporter un ou plusieurs objectifs spécifiques,
mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps. Les entretiens liés à la
poursuite ou non du contrat devront être menés par le chef d'établissement.
5. Rappeler aux chefs de service que les entretiens professionnels doivent se
dérouler dans un cadre déontologique (convocation contenant l'objet, le cadrage
temporel, la possibilité de recours, la possibilité d'être accompagné ...) devant un
interlocuteur unique.
6. S'appuyer sur les entretiens antérieurs en cas de demande de CDIisation
7. Mettre en place une formation, un accompagnement des chefs de service pour la
conduite de ces entretiens.

Cet avis sera transmis à Monsieur le Recteur

8. Proposer systématiquement aux AED la CDI'sation.

9. Mettre en place un statut de fonctionnaire des AED. Dans l'attente de la création de ce statut, réduire à un an la durée d'accès au CDI pour les AED.

**Avis n° 5 : Mesures préventives relatives à la visite du collège
Voltaire de Sorgues**

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT
Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès du Conseil
départemental de Vaucluse :

Proposer un aménagement ou un déplacement de la salle des professeurs pour la
rendre plus lumineuse, plus conviviale et fonctionnelle.

Un courrier a été transmis à la collectivité territoriale.

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

Philippe KOSZYK